50e ANNEE. — N° 45 DIMANCHE 17 AVRIL 1910.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces **judiciaires et légales** peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

La grève des inscrits. — Un jugement.

Dans tout ce qui se passe à Marseille, il faut tenir compte d'un coefficient de soleil provençal; aussi pensons-nous que les organes réactionnaires cherchent, dans un intérêt politique et électoral, à grossir les incidents qui se produisent dans notre port de la Méditerranée.

On ne saurait nier, néanmoins, que la solidarité proclamée par les corporations ouvrières de Marseille avec les inscrits maritimes grévistes, n'est pas sans importance.

La grève des inscrits touchait des intérêts d'une nature spéciale; l'adhésion apportée par les ouvriers lui donne un caractère de lutte sociale.

Les travailleurs de Marseille ont le tort de l'oublier trop souvent et à tout propos que la prospérité commerciale de leur ville est pour eux-mêmes une chose précieuse.

Ils doivent craindre, en suspendant à la légère la vie active du port, d'en chasser les navires étrangers qui finiront par prendre le chemin de Gênes ou de Barcelone.

Un bâtiment débouchant dans la Méditerranée par le canal de Suez ou par le détroit de Gibraltar peut recevoir des armateurs l'ordre de se diriger sur l'Espagne ou l'Italie.

⁂

Les réactionnaires qui, sans oser le dire tout haut, sont les ennemis du suffrage universel, triomphent à la suite d'un arrêt de la Cour de cassation cassant un jugement rendu par un juge de paix savoyard qui avait rayé des listes électorales un homme d'un esprit faible, qualifié du nom d'idiot.

Avec beaucoup de raison et d'équité, la Cour suprême a pensé que la loi contenait une disposition frappant d'interdiction un citoyen atteint de faiblesse intellectuelle. Quiconque n'est pas interdit possède ses droits civiques, et il ne dépend pas du bon plaisir d'un magistrat de le frapper de déchéance en le déclarant idiot. Pour interdire un homme, il y a une procédure à suivre offrant des garanties de justice. Le juge de paix savoyard a eu tort de substituer son opinion personnelle à la loi.

Si la Cour de cassation avait rendu son arrêt dans un autre sens, rien n'aurait empêché les juges de paix de rayer des listes électorales celui-ci en le déclarant fou, et celui-là en le proclamant inepte. Les réactionnaires n'auraient rien à gagner, vu leur incurable cécité, si on empêchait les aveugles de voter.

⁂

A L'ÉTRANGER

En Allemagne

L'évolution de la société dans le sens démocratique est remarquable dans tous les pays, et ce qui se passe actuellement en Prusse est fort significatif à cet égard.

Nous sommes moins frappés par le spectacle d'une immense manifestation de 250.000 personnes, comme celle qui vient de se produire à Berlin, que de l'attitude résignée du gouvernement dans cette circonstance.

Le préfet de police avait déclaré qu'il ne s'opposerait pas à ce gigantesque défilé, à cette revue de la démocratie voulant compter ses forces. Il a tenu parole, on n'a vu qu'un seul agent.

En fait, le suffrage universel a parcouru en triomphateur les rues de la capitale prussienne, prédisant ainsi la fin inévitable des institutions féodales qui survivent encore en Prusse.

La résistance du kaiser sera brisée inévitablement et l'avènement du suffrage universel amènera la disparition des majorations et de toute l'organisation aristocratique prussienne, qui apparaît, d'ailleurs comme un anachronisme au milieu de l'empire, en présence d'un Parlement impérial issu des masses populaires.

L'élection du Reichstag par le suffrage universel a pour conséquence logique la disparition des lois électorales des divers Etats.

LE FURETEUR.

AVEC NOS IDÉES

Nos lecteurs nous sauront certainement gré, de reproduire le remarquable article que sous la signature de son directeur, *la Dépêche* a publié mercredi 13 avril.

Notre éminent confrère Pierre et Paul, dans le grand organe de la démocratie de la région toulousaine a mis au point de façon nette l'attitude politique que les démocrates devaient observer durant ces élections.

Le discours de Saint-Chamond n'est que la suite du discours de Périgueux. Pour mieux dire le commentaire. Mais le commentaire n'est pas de trop. Le discours de Périgueux se distinguait par d'inquiétantes formules et, si ce n'est inquiétantes, par des formules malheureuses. Le président du Conseil nous parlait de réconciliation. Il nous vantait l'apaisement. Il nous prônait la détente. Mais apaisement de qui ? Détente à propos de quoi ? Sauf le respect que je dois à notre éminent Premier, cela ne voulait rien dire.

S'agit-il du gouvernement ? Il n'a pas besoin qu'on l'apaise. Jamais un gouvernement ne doit se mettre dans le cas d'être apaisé. Il n'a pas besoin non plus que quiconque le réconcilie. Jamais un gouvernement ne se doit mettre en posture de vexer quelqu'un.

Aux gens même qu'il indispose, il ne doit pas fournir des raisons d'être indisposés. Le sang-froid et le calme, l'impartialité et la justice doivent être ses vertus courantes. Se fâche qui voudra ! Le gouvernement est détestable qui s'oblige à réparer des brouilles que sa politique lui créa. Le premier devoir des gouvernants est d'observer la justice envers tout le monde. Mais alors, de quelle brouille pourraient être responsables des gouvernants qui se seraient conformés à leur devoir ?

Détente du côté des amis du gouvernement ? Détente de notre parti ? Ici c'est tout autre chose. Pas plus que le mot d'apaisement le mot de détente ne rime à rien. Le gouvernement n'a pas à s'apaiser. Notre parti n'a pas à se détendre. J'oserai même dire que ça lui est défendu. Nous sommes un parti de lutte. Nous devons rester sous les armes. Et, menant pour le progrès de quotidiennes batailles, poursuivant le bon combat d'une ardeur constamment renouvelée, nous sommes condamnés à trouver des résistances, nous devons tâcher de les vaincre et faire front à qui résiste. Le parti républicain cesserait d'être un parti de progrès s'il cessait de connaître des adversaires.

Est-ce à dire que nous devions les traiter de Turc à More et introduire de la haine dans des combats qui réclament la loyauté ? Est-ce à dire que nous devions lutter par l'injustice quand c'est pour la justice que nous nous flattons de lutter ? Pour ma part je m'honore de savoir conserver l'amitié des gens même que je poursuis de mes plus vives polémiques et je ne m'honore pas moins de savoir sacrifier mes plus chères camaraderies à la guerre des idées. Dans tous les cas je me mépriserais moi-même si la pensée pouvait seulement me venir de causer le moindre tort à quiconque se trouve éloigné de mes propres opinions. Je me souviens d'avoir jadis rencontré de braves gens qui n'en croyaient pas leurs yeux et s'offusquaient en voyant que Clovis Hugues, révolutionnaire à tous crins, trinquait à la buvette avec le rubicond Dupanloup. Je n'en fus jamais choqué. De connaître des évêques ça n'empêche pas d'être anticlérical. Au contraire.

A un parti comme le nôtre, qui doit rester un parti d'avant-garde, on peut, certes, demander de la tolérance. On peut également lui demander la plus pure courtoisie. On peut même lui demander le respect le plus complet des partis qu'il bat en brèche. Mais lui demander de se détendre et de collaborer à une réconciliation générale qui ne pourrait s'accomplir que dans le néant des programmes, c'est lui demander d'abdiquer. Le parti républicain doit, certes, avoir à cœur de rallier à sa doctrine le plus possible d'adhérents. Mais, sans cesse en éveil sur de nouvelles réformes, il y a bien des risques pour qu'il cessât d'être lui-même s'il avait la mauvaise chance de devenir tout le monde. Notre parti a pour devoir de mener ses idées à la victoire, de les faire triompher devant le pays qui les juge, les rejette ou les adopte, mais dès qu'elles sont triomphantes, il a le droit d'exiger que le gouvernement les applique. Qu'il les applique sans colère. Mais qu'il les applique fermement.

Le président du Conseil a proclamé à Saint-Chamond que, devant à tous les citoyens une même justice et une égale liberté, la République ne doit pas être la propriété d'une secte. On ne saurait dire mieux. Par définition, la République est le bien de tout le public, et son gouvernement est tenu de gouverner pour l'ensemble du pays. « Il faut faire marcher la France ! » Ce fut un mot de Bathie, seigneur de l'Ordre moral. Ce langage n'est pas celui du parti républicain.

Non, certes, la République ne doit pas être notre propriété exclusive. Pas même si peu que ce soit. Pas même, comme on l'a dit, pour le rayon des faveurs. D'abord, sous la République, les faveurs, ça ne devrait pas exister. L'incorruptible justice, voilà notre seul principe. J'enrage quand je vois qu'on offre les palmes violettes à des gens brouillés avec la syntaxe. Je ne me demande même pas si ces gens sont républicains. Je supporterais, en revanche, que, dans un prêtre, on décorât un savant et le dévouement fraternel dans une humble religieuse. Mais M. Briand eut raison de faire ressortir hier que, sans gouverner contre personne, un gouvernement n'en doit pas moins gouverner pour les idées qu'il représente au pouvoir. Possible qu'en gouvernant de la sorte il suscite des criailleries et qu'en empêchant par exemple la renaissance clandestine des congrégations dispersées le ministère provoquât les jérémiades de ces soi-disant victimes. Mais la justice n'est pas de laisser rentrer les moines. La justice n'est que d'appliquer une loi dont l'intérêt public a fourni l'équitable raison d'être. De même le gouvernement de la République ne commet nul passe-droit lorsqu'il écarte de nos administrations républicaines des serviteurs que leurs opinions politiques pousseraient à la trahir. Il est loin de brimer quiconque. Il empêche tout simplement que soit brimée la souveraineté populaire. Il fait respecter à la fois la volonté des électeurs qui votent pour la République et les idées du parti qu'ils honorent de leur confiance.

Le discours de Périgueux signifiait, j'imagine, qu'on ne gouverne pas seulement *pour* son parti. En revanche, j'aime à croire aussi que le discours de Saint-Chamond ne voulut que paraphraser sous une forme nouvelle la formule déjà vieille, mais qu'il faut rappeler toujours. Je veux dire l'axiome politique de Gambetta : « On gouverne *avec* son parti. »

PIERRE ET PAUL.

LEUR AUDACE

Les suffragettes anglaises l'emportent en audace sur nos féministes, même les plus résolues. Le *Daily Mail* rapporte que, dans la soirée de dimanche, un des huissiers du Parlement faisant sa ronde dans le palais de Westminster, ne fut pas peu surpris de découvrir, blottie sous l'un des maîtres tuyaux du calorifère, une jeune femme qu'il eut toutes les peines du monde à déloger de cette incommode et périlleuse cachette. Or, c'était une suffragette qui s'y tenait depuis la veille, au risque d'y être asphyxiée et rôtie, et qui avait formé le projet de gagner par là le haut de la salle des séances, afin d'y manifester en faveur du droit des femmes au cours de la séance de lundi.

L'huissier, sans pitié, a remis aux mains de la police l'audacieuse suffragette.

Examinateur et Candidat

Villemain, quand il était *de session* pour les examens, s'énervait vite ; dès le troisième jour, il devenait agacé, inégal, railleur parfois.

A la session de 1832 (il venait de publier son étude sur *Lascaris*, laquelle avait fait un *four* des plus retentissants), il s'acharna contre un malheureux candidat à demi désarçonné, jusqu'à lui poser, d'un air ironique, la fameuse question :

— Voyons, quelque chose qui soit plus à votre portée... Savez-vous combien le Pont-Euxin avait d'arches ?

Le candidat, relevant la tête, lui envoya cette réplique :

— Oui, Monsieur... autant que *Lascaris* a eu d'éditions.

Villemain, sans se décontenancer, reprit aussitôt :

— Très bien, Monsieur... je ne vous engage pas à vous faire professeur, mais vous avez la vocation du journalisme... Vous avez le trait... je vous reçois à ce titre...

Le fait est que le candidat en question est devenu un journaliste en renom ; il s'appelait de Pontmartin.

INFORMATIONS

Vues Politiques

MM. Léon Bourgeois, Jaurès, Poincaré et Denys Cochin exposent simultanément leurs vues politiques dans « la Revue de Paris ».

M. Léon Bourgeois s'attache à définir l'esprit du parti radical qui est, dit-il, résolu à poursuivre « l'exécution de tout son programme fiscal et social, et notamment l'organisation intégrale de la prévoyance par la nation ».

M. Jaurès prévoit qu'il faudra à la nouvelle Chambre beaucoup de vigueur pour résoudre les difficultés budgétaires. Il se prononce pour l'institution des monopoles fiscaux et la réduction des dépenses militaires.

M. Denys Cochin envisage plus spécialement la question électorale et conclut à la nécessité de revenir au scrutin de liste.

Enfin, M. Poincaré trace ainsi le programme de la prochaine législature : statut des fonctionnaires, défense de l'école laïque et surtout équilibre du budget.

Après le récent discours de Briand, il est intéressant de comparer les diverses conceptions de nos hommes politiques les plus en vue.

Pour la sincérité du vote

Un exemple d'entente très heureux vient d'être donné par vingt candidats de toutes les opinions.

A la suite d'une réunion tenue à Montpellier, les candidats se sont entendus pour être représentés dans chaque bureau de vote par deux délégués. Le dépouillement du scrutin sera fait par des scrutateurs nommés en nombre égal par tous les candidats, et copie des résultats sera remise aux délégués.

Les candidats se sont ensuite rendus chez le préfet, qui accepte cette entente.

Les inscrits maritimes

Le travail a repris jeudi matin partout sur les quais et dans les môles, donnant à ceux-ci, par la présence de nombreux travailleurs, leur animation habituelle, et fait à signaler, dans certains chantiers le nombre des ouvriers se présentant pour travailler a été si grand, que tous ne purent être embauchés.

Le travail a repris également à l'usine à gaz et dans les diverses usines.

Le nombre des ouvriers boulangers chômeurs a été peu important cette nuit.

Les mêmes mesures d'ordre sont toujours maintenues.

Les départs

Voici les noms des paquebots qui sont partis jeudi : Le *Languedoc*, de la Société Générale, pour Oran, avec un équipage d'incrits maritimes ; le *Rhône*, de la Compagnie Touache, pour Alger, avec un équipage mixte ; le *Ville-de-Barcelone*, pour Oran, avec des marins de l'Etat ; l'*Equateur*, des Messageries Maritimes, pour Alexandrie, et le *Touareg*, de la Compagnie Touache, pour Bône. Ces deux paquebots avec des équipages mixtes.

Le vapeur *Cyrnos*, de la Compagnie Fraissinet, est parti le matin pour Calvi, avec des marins de l'Etat.

Les représailles douanières belges

La deuxième section de la Chambre, dont fait partie le ministre des finances, a continué l'examen du projet douanier.

M. Liebaert a déclaré que le nouveau tarif belge pourra produire quatorze millions, et que, dans ce chiffre, les vins et liqueurs figuraient pour onze millions et demi.

Il a ajouté d'autre part que l'augmentation de charges résultant pour la Belgique du tarif français s'élèverait à 2 millions 500.000 fr.

En ce qui concerne la taxe sur les vins, M. Liebaert a déclaré que cette taxe représentera seulement une majoration de 12 centimes par bouteille de 60 centilitres, et il n'est pas douteux, selon lui, que le consommateur la subira sans contestation, puisqu'il s'agit d'une mesure destinée à protéger les ouvriers belges.

D'ailleurs, la question se résume à ceci : la Belgique est-elle disposée à prendre les mesures de défense et à armer le gouvernement en vue de lui permettre des négociations ?

Des observations ont été présentes par divers membres. Ceux-ci ont protesté contre le projet, disant que le gouvernement avait agi avec trop de précipitation, et que l'arme dont il s'était servi avait été mal choisie.

Le ministre des finances s'élève contre la déclaration qu'on lui a prêtée, et suivant laquelle il n'aurait pas le désir de voir voter le projet le plus tôt possible.

Au vote, douze membres se sont prononcés pour le projet et cinq contre.

Les cléricaux dans l'armée Italienne

Le ministre de la guerre général Spingardi a envoyé une circulaire réservée aux commandants de division et de brigade par laquelle les autorités militaires sont invitées à veiller à ce que l'armée reste étrangère à toute propagande soit politique ou religieuse.

Cette circulaire du ministre Spingardi a été motivée par l'attitude du parti clérical qui, à l'époque du dernier appel des classes sous les drapeaux, par l'intermédiaire du Conseil supérieur de la Jeunesse catholique italienne avait adressé à tous les cercles catholiques une lettre dans laquelle il les invitait à réunir les soldats, à leurs heures de liberté, dans les locaux catholiques, et cela sous le prétexte de conserver leur foi intacte.

Naturellement cette attitude des cléricaux, après les vives critiques de la presse, était regardée avec méfiance par les autorités militaires, et c'est ce qui a motivé la récente circulaire du ministre de la guerre.

En Indo-Chine

Une agence a publié l'information suivante :

On nous écrit d'Hanoï que les mesures énergiques prises par M. Picquié, gouverneur général intérimaire d'Indo-Chine, ont produit une bonne impression dans la population européenne. Il vient en effet de dissoudre la colonne des « ceintures jaunes » qui opérait contre le De Tham et qui jusqu'ici n'avait fait montre d'aucune qualité militaire.

Leur chef, le « kham saï » Le Hoan, s'est vu retirer ses pouvoirs de vice-roi et a même été mis en accusation pour concussion. On se souvient que les colons reprochaient aux partisans de Le Hoan de favoriser le De Tham au lieu de le combattre.

Au ministère des colonies, on déclare n'avoir reçu de M. Picquié, gouverneur général intérimaire, en l'absence de M. Klobukowski, aucun cablogramme annonçant qu'une décision si importante avait été prise. Des explications ont été dès ce matin demandées par télégraphe à M. Picquié.

M. Klobukowski a fait, de son côté, les déclarations suivantes :

— La résolution qui, d'après cette nouvelle, aurait été prise en mon absence me surprendrait. Et j'ajoute qu'en tout cas, elle doit avoir été prise sans l'assentiment du résident général, M. Simoni, et du général Gal, commandant supérieur des troupes. Ce dernier, alors qu'il était encore commandant, a eu jadis Le Hoan sous se ordres. Je sais qu'il a depuis ce temps la plus grande estime pour son courage, son énergie et sa fidélité ; je sais aussi que son opinion n'a pas changé.

Quant à M. Simoni, il m'écrivait il y a quelques mois déjà qu'il considérait la campagne faite contre le « kham saï » par quelques journaux comme dangereuse à tous les points de vue et principalement à cause de l'effet qu'elle produirait sur les mandarins décidés à coopérer loyalement avec nous.

Petites Nouvelles

La médaille commémorative du Maroc sera prête avant le 14 juillet, et le ministère sera à même de la distribuer à cette date.

— Mme Russel, de Halstead, comté de Kent, vient de léguer une somme de 1 million 250.000 francs, qui devra servir à la création d'un « home » pour les femmes abandonnées par leurs maris.

— Deux membres du Syndicat des choristes ont troublé mercredi soir la représentation de l'Opéra-Comique en jetant des boules puantes dans la salle. Ils ont été expulsés et seront poursuivis.

— Le prétendu Garnier a reconnu mercredi après-midi être Lamarque, de la bande des chauffeurs de la Drôme, recherché par la justice. Il est étroitement surveillé.

— La chambre criminelle de la Cour de cassation vient d'accepter le pourvoi de Louis Gagnière, condamné à mort, le 2 mars 1910, par la cour d'assises de la Haute-Vienne, pour assassinat et vol à Saint-Sulpice-Laurière.

— Les colonies françaises de Moscou et de Pétersbourg viennent d'élaborer les statuts d'une Chambre de commerce franco-russe.

CHRONIQUE LOCALE

Notre-Dame de Salut

Il y avait longtemps que nous n'avions eu des nouvelles de M. Laurans, évêque de Cahors.

La *Revue Religieuse* de Cahors et du Lot avec son amabilité coutumière daigne nous faire connaître les grands décrets de l'épiscope cadurcien, relativement aux élections législatives.

M. Laurans vient d'autoriser le directeur diocésain de l'Association de Notre-Dame de Salut, de prendre les mesures nécessaires pour que les élections soient bonnes, c'est-à-dire, qu'elles soient la ruine, la mort, l'écrabouillement des blocards.

Cette association, dès l'autorisation accordée, a lancé son prospectus ; le voici :

⁂

Cette Association vient de décider une double neuvaine aux intentions de la France, à l'occasion des élections législatives. De leur résultat doivent découler les plus graves conséquences pour le salut de notre pays. La persécution, qui a déjà fait tant de ruines, nous menace d'une nouvelle recrudescence, si le bon Dieu ne vient à notre secours.

Prions et souffrons.

L'Association de Notre-Dame de Salut demande à tous ses Comités et sous-Comités, à tous ses associés, de redoubler de zèle pour organiser ce mouvement de prières et de sacrifices.

PREMIÈRE NEUVAINE

La première neuvaine aura lieu du samedi 16 au dimanche 24 avril et comprendra les exercices suivants :

Chaque jour, assistance à la messe et communion si possible, récitation d'un chapelet, des litanies de la Sainte-Vierge et de ces invocations :

Notre-Dame de Salut, priez pour nous.

Notre-Dame de Lourdes, priez pour nous.

Saint Michel, Patron de la France priez pour nous.

Bienheureuse Jeanne d'Arc, Libératrice de la France, priez pour nous.

Le vendrdi 22 avril, un jeûne ou une aumône ; le dimanche 24 avril, communion générale.

En prévision des ballottages, l'Association a décidé également que du 30 avril au 8 mai, les prières, les exercices de piété, les jeûnes et de préférence, les aumônes seront les mêmes que pour la première semaine.

⁂

C'est dire que les candidatures des blocards, de ceux qui sont nettement républicains, partisans résolus de la laïque, défenseurs des instituteurs contre les évêques, doivent être signalés à la Sainte Vierge, à tous les Saints du Paradis dont le rôle consistera, au moment du scrutin, de suggestionner l'électeur blocard de façon que celui-ci mette dans l'urne le bulletin au nom de l'anti-blocard.

On ne saurait assez rire des moyens recommandés par l'association susnommée et par l'évêque de Cahors pour combattre nos amis les candidats républicains, car au fond, qu'est-ce que c'est encore que cette association ? n'est-ce pas plutôt une réunion de malins qui essayent de faire flèche de tout bois, c'est-à-dire qui exploitent un truc pour attirer dans leur « profonde » les écus des gogos ?

Dans le Lot, au moins dans les arrondissements de Figeac et de Gourdon, tant mieux si la recette est fructueuse pour les dégourdis qui exploiteront le truc : mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'au point de vue laïque, anticlérical, ils n'obtiendront pas satisfaction.

Au fond, si la galette rentre, évêques, moines et curés estimeront que leur mission aura été profitable, et qu'ils ne pouvaient espérer davantage : succès électoraux et bonnes recettes, ça ne va pas toujours ensemble. Il faut savoir se contenter des uns ou des autres.

Puiqu'au point de vue électoral, il n'y a rien à faire, c'est bien le moins qu'au point de vue pécuniaire, il y ait une compensation.

Et voilà comment l'Association de Notre-Dame de Salut, trouvera moyen, après les élections qui ne seront certainement pas favorables à ses candidats, d'être quand même contente, 1° parce que les litanies indiquées ci-dessus auront été débitées avec componction par des fidèles ; 2° parce que ces fidèles videront leur porte-monnaie dans les troncs installés pour l'œuvre électorale ; 3° parce que la recette aura été bonne.

Sainte-Galette, procureuse de tous les plaisirs, priez pour nous, venez à nous !

LOUIS BONNET.

Merci pour les fonctionnaires

X. Pinxit, dans le *Quercinois* de jeudi, parlant d'une réunion électorale du jeune et distingué député de Gourdon, M. L.-J. Malvy, écrit : « M. Malvy rendit compte de son mandat devant un auditoire composé surtout de fonctionnaires, *c'est-à-dire devant des esclaves.* »

C'est très aimable de la part du *Quercinois* de traiter ainsi une catégorie de citoyens qui comme tous les autres citoyens ont le droit d'exprimer leur opinion et de saluer le candidat de leur choix.

Il ne manque cependant pas de fonctionnaires que le *Quercinois* ne traiterait pas d'esclaves : n'est-ce pas qu'ils ne sont pas esclaves ces fonctionnaires qui affirment leur dévouement à l'évêque, aux curés, à l'Action Libérale et qui même sollicitent parfois les faveurs du Gouvernement par l'intermédiaire de blocards ?

Le *Quercinois* est tout à fait aimable à l'égard des fonctionnaires: merci pour eux !

L. B.

A la Préfecture

Par arrêté préfectoral, M. Lurguie sous-chef de division, secrétaire du Conseil de Préfecture du Lot est nommé chef de division en remplacement de M. Bro, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Serieys, sous chef de bureau, est nommé secrétaire-greffier du conseil de préfecture, en remplacement de M. Lurguie, nommé chef de division.

M. Cazes, chef de bureau, est nommé sous-chef de division, en remdlacement de M. Jouffreau, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Iches, rédacteur, est nommé sous-chef de bureau

M. Cazard, chef de bureau, est nommé sous-chef de division.

M. Girma, sous-chef de bureau, est nommé chef de bureau, en remplacement de M. Bouyssou, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Buzenac, rédacteur, est nommé sous-chef de bureau.

Mlles Marcelle Feyt, pourvue des diplômes de sténo-dactylographie et de fin d'études secondaires, et Marie-Julie Jeanne Jouffreau, également sténo-dactylographe, sont nommées dames sténo-dactylographes dans les bureaux de la préfecture.

Nous adressons à tous les promus, nos vives félicitations.

⁂

En raison de la mise à la retraite de MM. Bro, Jouffreau et Bouyssou, d'importantes augmentations de traitement ont été accordées à tous les employés de la préfecture.

Ces nominations auront leur effet à partir du 1er mai.

Bourses

Liste définitive des boursiers des établissements secondaires de Cahors :

Bourses de mérite. — Filles: Paule Charles, 14 ans, bourse d'internat de 100 francs ; Laure Malgouyre, 14 ans, bourse d'internat de 300 fr. Collège de Cahors.

Garçons : Louis Brugeas, 14 ans, bourse d'internat de 300 fr. ; Amédée Monbru, 14 ans, bourse d'internat de 300 fr.

Bourses nationales à titre d'essai. — Pierre Bruno, 13 ans, bourse d'internat de 150 fr. ; Elie Calmont, 13 ans, bourse d'external de 100 fr.; Jean Dulac, 11 ans, bourse d'externat surveillé de 150 fr. ; Jean Lacoste, 12 ans, bourse d'internat de 400 fr. Tous au lycée de Cahors.

Conseil de Préfecture

Par décret en date du 9 avril, notre compatriote M. Jean-Pierre-Gabriel Latour, de Labastide-Murat, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé conseiller de Préfecture de la Lozère.

Nous adressons à M. Latour, nos plus vives félicitations.

Navigation

M. Delcros est nommé éclusier hors classe et attaché au service du Lot à l'écluse de Langle.

Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy

Dimanche dernier, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville de Gourdon, la conférence que nous avions annoncée. Devant une nombreuse assistance, M. Linol maire, prononce une brève mais charmante allocution. Puis, M. Depeyre, prend la parole.

En termes clairs, aisés et spirituels, le distingué conférencier, montre successivement le but poursuivi par le Syndicat, la tâche déjà accomplie et celle proposée pour l'avenir. Il explique les avantages précieux que Gourdon et le Gourdonnais peuvent retirer de cette entreprise, s'ils fournissent à l'association un sérieux contingent d'affiliés.

Nous ne doutons pas de la réalisation de ce vœu et nous sommes sûrs que M. Métadié, adjoint au maire, qui a bien voulu se charger de recueillir les adhésions, verra les négociants de la ville imiter en masse l'exemple de leurs collègues de Cahors, de Figeac et de St-Céré, et apporter au Syndicat l'appui matériel dont il a besoin pour poursuivre sa tâche patriotique.

Bourses

Sont reçues aux Bourses de l'enseignement secondaire. — Troisième série : Mlle Puniéras : Deuxième série : Mlle Nayrac ; Première série : Mlles Delpech, Farges, Painchenat.

Syndicat agricole du Lot

Traitement contre la chenille fileuse du prunier

En raison des difficultés éprouvées pour obtenir de la nicotine destinée au traitement des pruniers contre la chenille fileuse, le bureau du Syndicat engage vivement les agriculteurs à remplacer ce produit par le Chlorure de baryum, qui, d'après les expériences effectuées pendant plusieurs années peut-être efficacement utilisé.

La dose à employer est de deux kilos par cent litres d'eau.

Pour augmenter l'adhérence du chlorure on peut ajouter de la mélasse ou du sucre, mais, en raison de la rapidité de l'action insecticide du produit, les adhésifs ne sont pas indispensables.

Cylindrages à vapeur

Opérations probables pendant la semaine du 18 au 23 avril 1910.

ROULEAU N° 1

Chemin de grande communication n° 18, de Payrac à Fumel. Répandage et cylindrage entre 49,0 et 49,4 (à Saint-Martin-le-Redon).

Chemin de grande communication n° 18 *d*, de Bonaguil au G. 18. Répandage et cylindrage entre 0,0 et 1,8 (entre Tyrle et Couvert).

Route nationale n° 111, de Millau à Tonneins. Répandage et cylindrage entre 84,7 et 84,2 (entre Touzac et Duravel).

Chemin de grande communication n° 8 *e*, de Floressas à Villefranche. Répandage et cylindrage entre 8,910 et 9,2 (à Duravel).

ROULEAU N° 2

Chemin de grande communication n° 47, de Salviac à Lapenche, par Cahors. Répandage et cylindrage entre 37,3 et 37,6 (entre Belfort et Lapenche).

Chemin de grande communication n° 47, de Salviac à Lapenche, par Cahors. Répandage et cylindrage entre 38,4 et 39,3 (entre Belfort et Lapenche).

Chemin de grande communication n° 49, d'Arcambal à Montpezat. Répandage et cylindrage entre 16,3 et 16,8 (entre la gare de Lalbenque et le Cayran).

Chemin de grande communication n° 10, de Labastide-Murat à Montpezat par St-Géry. Répandage et cylindrage entre 38 et 38,5 (entre Lalbenque et Laburgade).

Chemin de grande communication n° 19, de Figeac à Moissac par Castelnau. Répandage et cylindrage entre 57,050 et 57,450 (Vers Maries).

ROULEAU N° 3

Chemin de grande communication n° 22, de Villefranche à Caylus par Cahors. Répandage et cylindrage entre 33,5 et 33,9 (vers les Pouzeraques).

Chemin de grande communication n° 22, de Villefranche à Caylus par Cahors. Répandage et cylindrage entre 45,5 et 47,080 (à Jamblusse).

Chemin de grande communication n° 36, de Catus à Belvèze. Répandage et cylindrage entre 9,8 et 10,3 (à Parnac).

Dressé par l'Agent-voyer d'arrondissement, soussigné.

LAGARDE.

Service des pharmaciens

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 17 Avril par la Pharmacie FAYRET, Boulevard Gambetta.

CINÉMA PATHÉ

Le Cinéma va continuer les charmantes soirées que tout le monde connaît. Demain, séance extraordinaire avec un merveilleux programme.

Le Quator musical fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Belle soirée en perspective.

Prix des places : 1 fr., 0 fr. 60, 0 fr. 40.

GALIANY A CAHORS

On annonce pour jeudi 21 l'arrivée dans notre ville de M. Galiany, délégué spécial de l'Institut of Sciences de New-York, en tournée scientifique pour la vulgarisation des sciences abstraites.

Il vient d'obtenir un grand succès au Théâtre Municipal de Limoges ou il a bien intéressé les Limousins, dans ses expériences d'hypnotisme, suggestion et prestidigitation, transmission de la pensée.

A jeudi les expériences de Galiany.

Musique du 7me de Ligne

PROGRAMME DU 17 AVRIL 1910

France For Ever	G. Sainderna.
Le Cheval de Bronze (Ouv.)	Aubert.
J'ai Peur d'Aimer (Valse)	Rico.
La Féria	Lacôme.
a) Los Toros.	
b) La Réjà.	
c) La Zarzuela.	
Refrain des Aciéries	Massenet.

Allées Fénelon, de 4 h. à 5 h.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 9 au 16 Avril 1910

Naissances

Breil Jean-Benjamin-Augustin, boulevard Gambetta, 61.

Labat Roger-Edouard-François, Place Rousseau.

Bousquet Louis-Augustin-Marcel, à la Maternité.

Reynal Charles-Frédéric-Jean, rue Labarre, 57.

Maurin Georges-Jean, rue St-James, 14.

Gaston, à la Maternité.

Publications de mariage

Pezet Auguste, peseur au chemin de fer et Combes Palmyre, femme de chambre.

Mignot Jules, employé de commerce et Sers Eugénie-Thérèse, repasseuse.

Mazel Henri, mécanicien et Foulquier Eugénie-Victorine-Elise, cuisinière.

Bach Léon, maçon et Simonis Jeanne-Martine.

Mariage

Birot Letourneux Jean-Louis, receveur de l'enregistrement et Lagarrigue Marie-Joséphine, s. p.

Décès

Laparra Adrienne-Marie, Epouse Laîné, 25 ans, rue Donzelle, 48.

Iches Charles, contrôleur principal des contributions directes en retraite, 66 ans, boulevard Gambetta, 12.

Cornille Françoise, s. p., Epouse Bourrières, 56 ans, rue Nationale, 56.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 15 avril, 1 h. 35 s.

Candidatures législatives

Le ministère de l'intérieur a reçu actuellement communication de 2060 candidatures législatives.

L'ambassadeur de Belgique à l'Élysée

M. Fallières a reçu aujourd'hui le baron Guillaume qui lui a présenté ses lettres de créance et lui a remis le grand cordon de l'ordre de Léopold.

M. Fallières s'est entretenu avec le baron Guillaume du prochain voyage à Paris du roi et de la reine de Belgique.

⁂

Télégrammes reçus aujourd'hui

Paris, 16 avril, 9 h. 25 m.

La grève des inscrits

Les inscrits maritimes de Bordeaux ont décidé de se solidariser avec leurs camarades de Marseilles. Le signal de la grève sera donné pendant la réunion qui doit avoir lieu aujourd'hui.

Le lock-out en Allemagne

Le lock-out des ouvriers du bâtiment a commencé hier soir en Allemagne, sauf à Berlin, Hambourg et Brême.

Il atteint 200.000 ouvriers.

AGENCE FOURNIER.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET Cie

LA VIE AU GRAND AIR

Sommaire du n° du 16 avril 1910

Le « Ville de Pau » emporte quatorze passagers.

Nous rivalisons avec les Anglais, par Jacques Mortane.

Nos succès en Angleterre.

Le record du vol avec passager.

Le Cross de « l'Intransigeant ».

Le jeu des trois quarts, par Jack Dedet.

Les canots automobiles au meeting de Monaco.

Le procès de Jack Johnson.

Le carnet du sportsman.

La réouverture de Buffalo.

Les championnats que j'ai organisés, par James W. Coffroth.

La semaine hippique.

Arrondissement de Cahors

L'Hospitalet

Comité républicain radical. — Les membres du Comité republicain radical de l'Hospitalet sont invités à se rendre à la reunion qui se tiendra au lieu ordinaire, dimanche prochain, 17 courant à 2 heures du soir. Présence urgente.

Objet : Elections législatives.

Luzech

Concert. — La fanfare se fera entendre aujourd'hui, dimanche, place du Canal, de 3 heures à 4 heures du soir.

Elle exécutera le programme suivant :

1. Bray-sur-Somme, allegro par Bajus ;
2. Le Sommeil de Diane par Bléger ;
3. L'auréole, fantaisie, par Bajus ;
4. Mimosa, valse, par Amourdedieu.

Bélaye

Nous recevons des républicains de Bélaye une correspondance relative aux élections.

Nous remercions vivement nos amis des renseignements qu'il nous donnent, mais ayant décidé de nous en tenir aux déclarations faites dans le *Journal du Lot* du 10 avril, au sujet des élections du 24, nous ne pouvons insérer aucune communication.

Nos amis comprendront les raisons de notre attitude.

Arrondissement de Figeac

ELECTIONS LÉGISLATIVES

L. BÉCAYS

Avocat

Député sortant

M. Bécays adresse aux électeurs de l'arrondissement de Figeac la circulaire suivante :

MES CHERS CONCITOYENS,

Il y a près de quatre ans vous m'avez, par vos libres suffrages, appelé à l'honneur de vous représenter au Parlement. J'ai conscience d'avoir rempli de mon mieux les devoirs que m'imposait mon mandat sans oublier un seul instant ma tâche républicaine, sans m'écarter de la ligne de conduite que votre confiance m'avait tracée.

Quel était alors et quel est aujourd'hui mon programme ? Celui du parti radical et radical-socialiste, celui dont la réalisation, poursuivie pendant de longues années, s'est affirmée au cours de cette législature avec une force sans précédent par l'étude des grands problèmes économiques dont la démocratie n'avait pas encore abordé l'examen, tant semblaient grandes les transformations attendues, tant elles devaient soulever de résistances opiniâtres dans l'éternelle lutte des privilèges contre le droit.

L'œuvre entreprise est vaste en effet. Depuis longtemps courait cette légende : Jamais une Chambre française ne tenterait la refonte radicale de nos impôts ! Nos quatre contributions sous le poids desquelles l'agriculture, le petit commerce, les classes moyennes sont habituées à courber le front puisaient une si grande force dans leur long usage ; l'organisation d'un système fiscal nouveau serait si difficile, si délicate ; elle nécessiterait un tel labeur, un effort si considérable, il faudrait heurter de si gros intérêts que les républicains les plus audacieux reculeraient devant l'immensité de la tâche !

Cette œuvre, citoyens, la Chambre des députés l'a accomplie après deux ans d'efforts, aux cours de débats longs, ardus, où tous les principes ont été débattus, toutes les questions soigneusement examinées, toutes les incidences calculées et prévues, dans le désir ardent d'accomplir une œuvre de justice sociale et d'écarter, quoi qu'on en ait dit, les inquisitions et les vexations inutiles.

Place aux travailleurs des champs et des villes, place au petit et au moyen commerce, à la petite et à la moyenne propriété ! qu'il leur soit enfin permis d'exiger des grosses fortunes, du monde de la spéculation industrielle et commerciale, de toutes les puissances d'argent, leur juste contribution aux charges publiques ! Voilà l'esprit même de la réforme. Devant le grand courant d'idées qu'elle provoque, quels privilèges sauraient résister ?

La Chambre s'est prononcée. Au Sénat appartient maintenant la parole. Faut-il se laisser intimider par une campagne savamment conduite, désespérer du zèle, du loyalisme, de la clairvoyance de cette assemblée et croire qu'elle se refusera à écouter la voix du pays ? A d'autres époques vous avez entendu soutenir que le Sénat était l'adversaire résolu des monopoles d'Etat, du principe de l'obligation en matière de solidarité sociale. Et cependant de quel éclatant démenti cette assertion a-t-elle été suivie ! Le Sénat a voté le rachat de l'Ouest, il a voté les retraites ouvrières. Comment nier le poids de l'opinion publique en présence des conversions éclatantes qu'elle a provoquées ? Aussi sommes-nous en droit de vous dire: affirmez de nouveau demain votre volonté, et pas de désespérance ! De votre côté se trouve le droit !

Plus modeste, moins retentissante a été la discussion relative à l'extension du réseau des chemins de fer de l'Etat. Certains n'ont voulu y voir qu'une opération financière dictée par l'opportunité des circonstances, une mesure de préservation contre un aléa rempli de périls pour le budget national. En réalité la loi qui en est issue ouvre la voie aux *monopoles*.

Que faut-il entendre par là? Poursuivrons-nous systématiquement la nationalisation de tous les grands services publics, de toute l'industrie nationale ? Ce n'est pas là le sens dans lequel je conçois, en ce qui me concerne les réformes futures. Il serait imprudent de généraliser les principes du monopole jusqu'à l'Etatisme. Le tempérament français supporterait avec peine la perpétuelle ingérence du Pouvoir. La liberté humaine, le besoin d'expansion de l'initiative individuelle qui se manifeste avec force dans nos entreprises privées, est à mes yeux un puissant adjuvant du progrès. Laisser l'individu libre dans la vie, souverain maître de sa destinée, lui permettre de choisir sa carrière de se livrer aux entreprises en proportion des forces qu'il croit découvrir en lui ; ne point barrer aveuglément la route à la concurrence dans laquelle le consommateur et le producteur trouveront la protection naturelle qui résulte du contre-poids des intérêts rivaux, constitue le véritable principe. Mais c'est au nom de ce principe et parce qu'il faut assurer cette liberté, faciliter cette émulation, développer cette garantie réciproque, que l'Etat doit intervenir contre ceux qui, par l'organisation de trusts, par l'œuvre mauvaise qu'accomplissent tous les jours sous nos yeux les grandes puissances financières, ont réussi à les supprimer. Là où la concurrence est morte, partout où le cartel a étouffé chez les plus faibles le droit à la concurrence vitale, là où la petite entreprise a disparu, absorbée par la graned industrie, par le haut commerce, là où par conséquent la consommation et la production ont dû subir le joug d'un accaparement qui leur impose ses prix, là doit intervenir l'Etat. En faisant cette précision nous déterminons et limitons son rôle.

La juste rémunération du producteur de la matière, l'équilibre entre les prix de revient et ceux payés par la consommation, tel est le premier résultat à atteindre. Il en est un second. Des ressources sont nécessaires pour l'accomplissement des grandes réformes de solidarité et de prévoyance sociales : il faut cesser de les demander à l'impôt. En puisant des ressources nouvelles dans l'extension de son patrimoine propre et son industrialisation partielle l'Etat doit s'efforcer de diminuer les charges qui atteignent les contribuables. Par les dégrèvements à la base et la progression qui suit l'échelle ascendante des richesses, **l'impôt sur le revenu** instaurera la justice et l'égalité. Mais c'est du monopole que nous devons attendre l'allègement des contributions indirectes sur les matières de première nécessité et l'on sait combien de tels impôts sont lourds aux familles nombreuses et aux déshérités de la fortune.

Ne redoutez point que l'Etat abuse de l'exercice des quelques monopoles qu'il se sera attribué. S'il s'écartait des principes dont je parle, s'il exploitait comme un impôt ce qui, même entre se mains, doit rester une simple industrie, il anéantirait son œuvre.

Voilà en leur ensemble les réformes économiques et fiscales auxquelles nous devons attacher nos efforts. Ne les reléguons pas dans un avenir trop lointain. Dans le monde entier, en Europe surtout, les charges budgétaires augmentent. Sans nul doute il faut les restreindre et nous devons nous y employer avec la plus grande énergie ; mais longtemps encore la défense nationale nous imposera de lourds sacrifices. Aussi ces grandes réformes seront-elles celles de demain. Qui aura le droit de s'en plaindre ? Quelques rares privilégiés vont-ils revendiquer la faculté d'accroître indéfiniment à leur seul profit des capitaux illimités ,au point d'absorber un jour le trésor national ? Plus sera âpre leur résistance et plus eux-mêmes nous dénonceront le péril, plus ils fourniront des armes aux dangereuses utopies du Collectivisme. Faire justice de l'exagération d'une telle prétention est encore le meilleur moyen d'ôter leurs griefs aux propagandistes des révolutions violentes.

De profondes inégalités dans les conditions de la vie résultent de la nature. Tout en nous efforçant de les atténuer nous devons éviter celles bien plus nombreuses qui pourraient être le résultat de l'organisation sociale. Point n'est besoin pour atteindre ce but de renverser de fond en comble l'état social et de tenter, comme on l'a dit, le saut dans l'inconnu. On peut amender les institutions, mais en sachant conserver d'elles tout ce qui garantit l'indépendance de l'individu, l'hégémonie de la famille. C'est en développant la personnalité humaine au lieu de

l'asservir à une organisation inflexible et dogmatique que l'œuvre apparaîtra avec une réelle grandeur. Ce sentiment, qui est celui de la politique radicale suivie pendant ces dernières années, aura pour résultat la conservation et le développement de la petite propriété. Déjà il a produit la *loi du 8 avril* 1908, loi dite *du coin de terre* et celle du 12 *Juillet* 1909 *sur le bien de famille insaisissable*. Dans cet ordre d'idées je considère que les pouvoirs publics doivent favoriser la transmission des immeubles par la*réduction des taxes de mutation.*

Il est du devoir de la République de persévérer dans les mesures de protection et d'encouragement dont ele a commencé à doter l'Agriculture.

Déjà l'organisation rationnelle de l'enseignement agricole étend sur elle son influence bienfaisante par la propagation des idées nouvelles, par le guide si sûr qu'elle constitue pour la petite propriété.

Le relèvement progressif des *subventions accordées aux Associations mutuelles*, les secours pour calamités agricoles, les indemnités pour abattage d'animaux atteints de tuberculose, la réorganisation du service des épizooties, l'extension des *Caisses de crédit* dans lesquelles les petits exploitants peuvent se procurer à bon marché les ressources nécessaires à leur activité, la législation relative à la répression des fraudes sur les denrées alimentaires et sur la vente des engrais chimiques permettent aux agriculteurs de lutter contre les calamités agricoles et contre la falsification des produits. Ces mesures seront complétées par le projet de loi récemment déposé en vue de la création d'une **Caisse centrale de Réassurance.**

Notre nouveau régime de **Protection douanière** qui figure parmi les œuvres les plus laborieuses de cette législature, contribuera puissamment à défendre les produits français contre la concurrence étrangère sur nos propres marchés et empêcher l'avilisement des cours.

La question si importante des transports n'a pas été oubliée non plus. Dès 1907 l'Etat a obligé les Compagnies de chemin de fer à établir un système de *transports à tarifs uniques et réduits*. Enfin il y a lieu de signaler l'innovation toute récente des *colis agricoles* à prix réduits en vue du transport des denrées agricoles. Cette réforme qui rentrera bientôt dans sa période d'application est certainement appelée, dès qu'elle sera connue, au plus grand succès auprès des cultivateurs.

Ainsi notre législation — et je ne signale ici qu'une partie de son œuvre — a fourni des encouragements à l'agriculture française ; elle l'a protégée et fortifiée, contribuant puissamment à un nouvel essor dont les bienfaits sont déjà ressentis.

Ne faut-il point enfin acorder une mention spéciale à la loi sur les **Retraites ouvrières et paysannes** qui, moyennant une cotisation légère procurera aux travailleurs, ouvriers, employés, petits patrons, fermiers, métayers, petits propriétaires, la protection de leurs vieux jours.

D'une portée sociale plus haute que la loi d'Assistance qui fut l'œuvre cependant si utile de l'ancienne législature, cette grande loi de solidarité qui fait appel aux sentiments les plus élevés et les plus nobles, donnera au monde du travail la pleine conscience de sa dignité et de ses droits.

Je signale en passant l'effort nouveau accompli dans le but d'assurer notre indépendance nationale, la politique de fermeté et de prudence suivie pendant ces dernières années en dépit de circonstances particulièrement difficiles et d'où pouvaient naître les plus graves conflits.

Aussi n'y aura-t-il point lieu de s'étonner si les prochaines élections générales ramènent au Parlement une majorité plus que jamais décidée à poursuivre un programme nettement démocratique, forte de la confiance que cette politique aura su inspirer au pays.

Les efforts tentés par les adversaires du Régime subiront aujourd'hui le même sort que lors des précédentes consultations électorales. Ils se sont manifestés il est vrai sous une forme toute nouvelle. Sur le terrain commun de la Représentation Proportionnelle les partis les plus opposés ont voulu s'unir en vue du suprême assaut.

J'ai voté sans hésitation contre le projet de loi qu'ils ont soutenu, car il contenait à la fois une utopie dangereuse et une manœuvre antirépublicaine. Une utopie dangereuse parce qu'une pareille réforme aurait eu pour résultat le remplacement de la majorité par une coalition de minorités impuissantes. Une œuvre antirépublicaine parce qu'elle aurait exposé le régime aux pires aventures.

Les promoteurs d'une pareille réforme arguaient d'un prétendu apaisement des esprits, par où devaient cesser les luttes auxquelles avaient donné lieu jusqu'ici les contestations qui portaient sur la forme républicaine.

L'apaisement ! Qui donc ne le désirerait ? Il existe sans doute du côté républicain. Il existe de la part de ceux qui ne furent jamais des adversaires irréductibles. Nous devons le favoriser, mais à la condition de ne point abandonner le terrain conquis, ni l'espoir de faire aboutir dans un avenir prochain des réformes dont l'inaccomplissement laiserait le champ libre aux hommes, qui de la République ne veulent tolérer que le nom et s'attachent à détruire à la fois *son œuvre économique et fiscale et son œuvre de laïcité.*

En présence d'une telle attitude, la ligne de conduite du parti républicain est toute tracée. Agir sans vexations ni violences, persister dans le respect dû à la liberté de conscience, à celle de toutes les croyances mais ne pas oublier que s'abandonner à une quiétude confiante serait courir le risque de compromettre une politique à laquelle le pays doit sa tranquillité et sa prospérité.

Mes Chers Concitoyens,

C'est dans ce sens que je crois devoir interpréter la situation actuelle. Au point de vue de vos intérêts locaux et régionaux je ne cesserai de seconder dans la mesure de mes forces toutes les entreprises qui comme la création du *réseau de tramways projeté* et l'établissement d'un *camp militaire*, auront pour résultat d'accroître le bien-être de notre région.

Vous m'avez accordé une première fois votre confiance. Si vous me faites l'honneur de me la continuer demain, je m'attacherai comme par le passé à la justifier par mes actes, mes votes et mon travail au Parlement.

re fois. Si vous me faites l'honneur de me la continuer demain, je m'attacherai comme par le passé à la justifier par mes actes, mes votes et mon travail au Parlement.

Ainsi l'arrondissement de Figeac, persévérant dans sa fière attitude républicaine, ne cessera de contribuer pour sa part à l'accomplissement d'une œuvre législative conforme à la véritable nature de nos institutions, qui n'auraient plus de raison d'être si elles ne réalisaient pas le Progrès Social.

Vive la République démocratique !

Louis BECAYS,
Avocat
Député Républicain Radical sortant

Montbrun. — « Accompagné de MM. Larnaudie et Granot, les dévoués représentants du canton, notre vaillant député à visité, lundi matin, les communes de Montbrun et de Cadrieu. Partout il a été reçu par le maire et les conseillers municipaux.

« Les républicains de Montbrun et de Cadrieu sont heureux d'avoir pu acclamer M. Bécays et l'assurer de tout leur dévouement à la cause républicaine, à la grande cause de la République démocratique et sociale.

« M. Bécays a dû se rendre compte, par le cordial accueil qu'il a reçu dans toutes les communes du canton de Cajarc et dont il gardera, nous en sommes persuadés, un excellent souvenir, que l'idée républicaine a fait de grands progrès parmi nos vaillantes populations rurales et que les électeurs ne manqueront pas de lui renouveler leur confiance à l'élection du 24 avril, qui sera un triomphe pour notre sympathique député et pour les idées démocratiques et sociales dans l'arrondissement de Figeac. »

Béduer. — « Notre député, M. Bécays, est venu nous visiter en compagnie de M. Loubet, sénateur. Nos deux représentants ont été reçus à leur arrivée par M. Vaysse, maire, son adjoint, la plupart des conseillers municipaux, beaucoup d'amis et d'électeurs.

« C'est dans la salle de la mairie, que M. Bécays a éloquemment développé son programme devant un nombreux auditoire.

« Il a surtout insisté sur les réformes déjà votées par le Parlement, l'impôt sur le revenu, les retraites ouvrières, et démontre les avantages de la mutualité agricole. L'orateur a été très chaleureusement applaudi.

« Il a, en outre, répondu à quelques questions qui lui ont été posées.

« Les électeurs de Béduer, un peu réfractaires jusqu'ici à l'idée républicaine, se sont ressaisis et, le 24 avril, ils suivront le mouvement démocratique si intense dans l'arrondissement de Figeac. »

Figeac

Orchestre symphonique — Nous sommes heureux d'annoncer que grâce au zèle de M. Dubernard, directeur de la Chorale, un orchestre symphonique vient de se créer à Figeac.

Nous en felicitons les organisateurs.

Secours mutuels. — La réunion générale annuelle des membres de la Société de secours mutuels l'Union figeacoise aura lieu le 25 avril, à dix heures du matin, dans une des salles de la mairie de Figeac.

Objet de la réunion : Compte rendu de la situation financière, admission de nouveaux membres.

Arrondissement de Gourdon

ÉLECTIONS LEGISLATIVES

L.-J. MALVY

Conseiller Général du Lot
Docteur en Droit
Député sortant

M. L.-J. Malvy adresse aux électeurs de l'arrondissement de Gourdon la circulaire suivante :

Mes Chers Concitoyens,

Lorsque vous m'avez chargé, il y a quatre ans, de représenter à la Chambre, l'arrondissement de Gourdon, la confiance que vous m'accordiez ne s'adressait pas seulement à l'enfant du pays, désireux d'accroître la prospérité de notre belle région, mais au républicain sincère décidé à poursuivre une politique d'action réformatrice et de progrès social.

J'ai suivi cette politique : j'ai servi les intérêts de mon pays.

La réforme fiscale a été surtout l'objet de mes constantes préoccupations. Membre de la Commission, puis rapporteur du projet d'Impôt sur le Revenu, j'ai pris une part active à la discussion et au vote de ce projet. Les partis de droite essaient en vain de discréditer l'œuvre accomplie : ils n'y parviendront pas, car c'est une œuvre de justice. Exemption d'un minimum d'existence, abattements à la base et progression en haut sont des mesures d'équité qui permettront d'exonérer le nécessaire et de taxer le superflu.

L'impôt sur le revenu que la Chambre a voté, favorisera surtout les populations rurales parce qu'elles sont, aujourd'hui, les plus lourdement chargées. La nouvelle évaluation de la propriété non bâtie fait déjà apparaître *un dégrèvement moyen de 50 0/0 qui sera porté à 70 0/0 environ* dans les pays comme le Lot de petite et de moyenne propriété. Cette opération qui a pour but de déterminer le revenu de la terre ne gêne en rien le propriétaire foncier et aura pour résultat de *dégrever l'Agriculture de plus de 100 millions d'impôts*. Les favorisés de la fortune paieront plus : les travailleurs paieront moins.

Si je suis votre élu, mon premier acte sera d'inviter le Gouvernement à demanderau Sénat de vouloir bien étudier et discuter sans retard cette réforme. En même temps, j'insisterai auprès de la Chambre, afin qu'elle mette à son ordre du jour le *projet de loi sur les Impositions départementales et communales*, réforme complémentaire de l'impôt d'Etat, que j'ai eu l'honneur de rapporter en fin de législature et qui tend à donner plus de souplesse et d'autonomie aux budgets des départements et des communes, ainsi que plus de justice aux contribuables.

C'est à la réalision prochaine de cette loi d'impôt sur le revenu que je consacrerai tous mes efforts et, quels que soient les mensonges et les calomnies dont se servent nos advesaires pour l'arrêter ou la discréditer, *nous aboutirons dans la législaturequi vient.*

Je soutiendrai énergiquement toutes les mesures nécessaires pour la défense del'Agriculture : développement du crédit agricole, de l'enseignement technique agricole ; des assurances contre la grêle, la gelée, la mortalité du bétail ; réduction des droits sur les mutations et réduction des frais de justice.

Membre fondateur du Groupe de défense des intérêts des planteurs de tabac, tous mes efforts tendront à obtenir du Ministre et du Parlement une *augmentation des prix payés aux planteurs*, en même temps que la réduction des achats faits à l'étranger, de façon à réserver la plus grande partie des crédits à la culture nationale.

Il est de notre devoir d'améliorer sans cesse le sort de nos populations rurales, de façon à arrêter le dépeuplement des campagnes. Nous le devons d'autant plus, que cette démocratie paysanne défend et soutient la République avec un admirable courage et une inébranlable fidélité.

Le parti radical, toujours aussi résolument attaché à la propriété individuelle, affirme cependant son intention de faire rentrer dans le domaine de l'Etat, au fur et à mesure que l'intérêt général du pays l'exigera, certaines industries qui, concentrées entre les mains d'un petit nombre de privilégiés, sont devenues des monopoles de fait permettant à leurs propriétaires de rançonner à leur aise travailleurs et consommateurs.

La réforme électorale sera dans la prochaine Chambre l'objet d'un examen attentif. Je voterai, comme je l'ai déjà fait, le scrutin de liste auquel il faudrait joindre une plus équitable répartition des sièges législatifs, de manière à assurer à chaque département une représentation numérique en rapport avec le nombre des électeurs inscrits ; je donnerai également toute mon adhésion à la loi sur la corruption électorale, sur le secret et la sincérité du vote et sur les incompatibilités parlementaires. Mais, je suis de ceux qui ne croient pas à la vertu de la représentation proportionnelle, qui aurait comme résultat d'accentuer au lieu de détruire la politique d'arrondissement et de clocher ; qui, pour aboutir à la représentation des minorités supprimerait souvent la représentation des majorités ; qui, morcelant le corps électoral conduirait à la multiplication des partis et empêcherait la formation d'une majorité nécessaire au fonctionnement normal d'un régime démocratique.

Nous donnerons aux fonctionnaires le droit d'association pour la défense de leurs intérêts professionnels de façon à les garantir contre tout arbitraire et tout favoritisme : nous leur demanderons en retour de remplir scrupuleusement leur devoir envers la Nation et la République.

La campagne de calomnie dirigée contre l'école laïque doit retenir l'attention de tous les républicains. Dans un mandement, qui est une déclaration de guerre, les évêques de France la dénoncent comme un péril. Nous répondrons à ce défi. *L'école laïque est « la pierre d'assise de la République » : nous la défendrons.*

Citoyens,

Notre parti est un parti d'évolution pacifique, de justice et de solidarité sociales.

Soucieux de tous les progrès, il pense que la République ne doit être qu'une longue et incessante réforme.

Réalisons, mais réalisons avec méthode. Pour aboutir, nous nous heurterons à l'opposition de ceux qui déclarent se rallier à la République, mais avec le secret espoir de détruire les principes qui en sont la base et l'esprit qui en fait la force.

L'union des républicains est plus que jamais nécessaire. Je compte sur eux pour m'aider à accomplir l'œuvre réformatrice chère à tous.

Vive la République démocratique et sociale !

L.-J. MALVY,
Député sortant.

Soulomès.

Mardi dernier, 12 courant, nous avons eu, à Soulomès, la visite du candidat de l'Action libérale aux élections législatives du 24 avril, dans l'arrondissement de Gourdon. Je dis l'Action libérale parce que toute la réaction de l'arrondissement, malgré son grand désir de faire pièce à la *Gueuse*, n'a pu trouver dans son sein un candidat pour se sacrifier. Celui-ci, comme les confections, nous arrive tout frais, tout pimpant de la capitale.

Quoiqu'il fût accompagné de la fine fleur de la noblesse et de la bourgeoisie bien pensantes du chef-lieu du canton, d'un nom à particule des plus estimés, d'un tabellion, le plus aimable des hommes, d'un disciple d'Esculape, des plus choyés.

Les électeurs de la commune avaient fait la sourde oreille à l'appel d'une affiche — couleur d'espérance — apposée dimanche dans la commune annonçant à tous l'arrivée pour trois heures de l'heureux Benjamin.

Cinq ou six électeurs bien pensants, restant timidement à l'écart, avec trois ou quatre commères désœuvrées, étaient seuls accourus pour entendre la bonne parole. Quelques républicains avides aussi d'éloquence et d'émotions données par les foules bruyantes, cédant à leur passion coupable, s'étaient approchés du lieu indiqué pour la réunion.

Ah ! mes amis, quel fiasco ! En fait d'éloquence, nous n'eûmes qu'à contempler les dos des pardessus des 3 compagnons et la casquette du candidat. De discours ? D'exposition de programme ? Il n'y en eut pas plus que le docteur Cook n'en entendit au pôle Nord.

Comme le corbeau de la fable nous jurâmes, mais un peu tard, qu'on ne nous y prendrait plus.

Et ce pauvre M. Delsol ! Quel calvaire ne doit-il pas gravir, nonobstant l'aimable compagnie de ses brillants barnums ?

Allons ! M. Malvy peut dormir tranquille. Il faudra d'autres tempêtes pour le déraciner.

Un spectateur.

Reilhaguet

Election. — Mercredi 13 avril notre sympathique député M. Malvy accompagné de M. Margis, conseiller général et de M. le Dr Constant de Payrac est arrivé à Reilhaguet où l'attendaient les électeurs républicains. Le député sortant a rendu compte de son mandat et esquissé à grands traits les diverses réformes auxquelles il a contribué. M. Malvy a été acclamé et sera le seul candidat dont le nom sortira de l'urne le 24 avril.

Un canard. — Quelques bons personnages de Reilhaguet voulant mettre à l'abri de la critique les sentiments intimes de leur conscience électorale ont trouvé une belle perle. Ils s'en vont répétant aux quatre vents : «Ah ! ils ne demanderaient pas miéux que M. Malvy n'eût pas la majorité. D'ailleurs s'il y a des bulletins Delsol ils seront tout simplement d'eux » (lisez les vrais républicains).

Tas de farceurs ! c'est peutê-tre votre désir mais non le nôtre. Votez tous pour M. Malvy ; tant mieux Mais nous nous vous disons : nous ne sommes par des traîtres ; nous avons été et nous sommes toujours les vrais amis de la démocratie sociale et les partisans de la politique de notre député. Vous avez beau vous parer de l'étiquette republicaine, on connait vos idées et vos aspirationset en attendant, votre canard a les ailes coupées.

Les vrais républicains.

St-Sauveur-la-Vallée

M. Malvy, député radical socialiste est venu vendredi dernier à une heure de l'après-midi rendre compte de son mandat et expliquer son programme. Un grand nombre d'électeurs s'étaient rendus à la convocation du dévoué député qui fut l'occasion d'une imposante manifestation. La réunion eut lieu à la mairie, on acclama comme membres du bureau MM. Bonhomme maire, Tournié et Rau conseillers municipaux.

M. Malvy remercie tout d'abord les nombreux citoyens qui ont bien voulu se rendre à son appel et il avoue qu'il ne croyait pas, surtout un jour de semaine, avoir un auditoire si nombreux.

Le vaillant député parle ensuite de l'impôt sur le revenu, qui dégrèvera considérablement les cultivateurs ; des retraites ouvrières et paysannes, etc... Il termine en disant qu'il compte sur notre commune et sur toutes les communes de l'arrondissement pour remporter une brillante victoire. Un tonnerre de bravos souligne les dernières paroles du sympathique député.

M. Cocula, sénateur a tenu à faire ressortir la situation prépondérante que s'était créée notre jeune député à la Chambre pendant la dernière législature. Parlant de la candidature Delsol, il a eu vite fait de lever le masque dont ce candidat s'est affublé.

L'explication du programme, le compte rendu des votes de M. Malvy, la réfutation décisive des calomnies répandues par des adversaires aux aboies, tout fut chaleureusement et fréquemment applaudi. Pas une interruption autre que les cris de : Vive Malvy ! vive la Republique démocratique et sociale !

L'ordre du jour présente par M. Bonhomme, maire, acclamant la candidature du député sortant fut adopte à l'unanimité.

N. B. — Le candidat de la réaction Delsol, était dans nos murs mardi dernier ; trois malheureux candidats aux élections municipales de 1908 et le bedeau s'etaient rendus seulement à son appel.

Carennac

Conseil municipal. — Le conseil municipal de notre commune se réunira aujourd'hui dimanche 17 avril à 3 heures de l'après-midi.

Labastide-Murat

Foire. — M. le Maire de Labastide-Murat, en raison de sa coïncidence avec les foires de Gourdon et de Catus, a décidé que la foire du 5 mai, jour de l'Ascension, au lieu de se tenir le lendemain, se tiendrait le 4 mai, la veille de l'Ascension.

Salviac

Election au Conseil d'arrondissement. — Voici le résultat par communes :

Dégagnac : Delbouis, 175 ; Gatiniol, 168 ; Couderc, 59.

Lavercantière : Delbouis, 55; Gatiniol, 54 ; Couderc, 11.

Léobard : Delbouis, 55 ; Gatiniol, 71 ; Couderc, 4.

Rampoux : Delbouis, 20 ; Gatiniol, 19 ; Couderc, 8.

Salviac : Delbouis, 259 ; Gatiniol, 140 ; Couderc, 66.

Thédirac: Delbouis, 25; Gatiniol, 89 ; Couderc, 36.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE

Sommaire de la 1950e livraison
(16 avril 1910)

Noblesse et patrie, par H. de Charlieu. — Le roman de la comète de Halley, par Gabriel Renaudot. — Tante Météore, par Gustave Marchal. — Erreurs de nos yeux, par Daniel Bellet.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Union postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LA NATURE

Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris

Sommaire du n° 925 du 6 avril 1910

Histoire d'un roi négre, par Jean-Paul Lafitte. — L'hélice propulsive des navires et son action sur l'eau, par R. Bonnin. — Expériences de psychologie animale, par V. Forbin.— Nadar et l'aviation, par Louis Chevolot. — Une moto-pompe à gaz à action directe ; la pompe Humphrey, par J.-C. Séailles. — Académie des sciences ; séance du 11 avril 1910, par Ch. de Villedeuil. — Nouveau photomètre de précision, par Edouard Bonnaffé.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

VERITABLES
GRAINS de SANTÉ du Dr FRANCK
UN SIÈCLE DE SUCCÈS — PURGATIFS — Très imités

Pilules Belges
Contre l'incontinence d'urine

L'Incontinence nocturne d'urine provoque, surtout chez les jeunes gens l'évacuation de l'urine pendant le sommeil, sans que la sensation soit assez forte pour réveiller le sujet.

L'Incontinence diurne d'urine, généralement provoquée par l'âge ou la faiblesse des organes urinaires, fait que le sujet laisse échapper son urine en toussant, riant, en se mouchant et souvent sans causes apparentes.

Ces diverses manifestations morbides sont rapidement et sûrement guéries par l'emploi des **Pilules Belges** inoffensives.

Les **Pilules Belges** se trouvent dans toutes les pharmacies au prix de 1 fr. 50 la boîte.

Dépôt à Cahors **Pharmacie de la CROIX ROUGE.**

Expédition franco à domicile contre 1 fr. 50 par boîte adressés à

M. REYGASSE, O. A.,
Pharmacien à Lacapelle-Marival, Lot

Discrétion absolue. Timbre pour réponse.

Maladies de la PEAU, VICES du SANG
boutons, dartres, eczémas, démangeaisons, sont véritablement *guéris* par la POMMADE ANTI-DARTREUSE, et le
ROB LECHAUX
qui RÉGÉNÈRE, PURIFIE et FORTIFIE le sang
Phies Normale, r. Ste-Catherine, 164, Bordeaux, et Phies

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à *M. Vincent 8*, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

Conseil du Docteur
Après chaque Repas prenez une
FRANCISCAINE
Jaune ou Verte
Seuls Concessionnaires : H. BACH & Cie - Cahors (Lot).

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 avril.

La liquidation de quinzaine s'est effectuée très facilement ; l'argent pour reports a été abondant à 2 3/4 0/0.

Le marché s'est montre en général plus ferme, mais les affaires ont eté calmes.

La rente française s'avance à 98,85.

Les fonds étrangers sont irréguliers. Le Russe 3 0/0 1891 fléchit à 80,25 et le Consolidé à 94,35, le 3 0/0 1896 se représente à 79,50 ; le 5 0/0 1906 progresse à 106,30 et le 4 1/2 1909 à 100,10.

L'Extérieure espagnole se traite à 96,35, le Portugais a 67,30, l'Italien à 104,80 et le Turc à 94,40.

Nos Sociétés de Credits s'inscrivent ; la Banque de Paris à 1800, le Comptoir d'Escompte à 839, le Crédit Lyonnais à 1417 et la Societe Générale à 724.

Dans le groupe des Chemins français, le Lyon se négocie à 1360, le Nord à 1792 et l'Orléans à 1405.

On annonce pour le 26 avril courant, l'émission de cent mille obligations de 500 francs, des chemins de fer fédéraux brésiliens (sud de Minas) par les soins de la Banque, Périer et Cie, à Paris.

Ces obligations qui seront émises à 465 francs, rapportant un intérêt de 5 0/0 or, exempt de tous impôts français et brésiliens. — Un premier coupon de 12 fr. 50 sera payé le 1er juillet prochain, le souscripteur bénéficiant ainsi de 4 mois d'intérêt.

INSTRUMENTS AGRICOLES

A. ARTIGALAS

CONSTRUCTEUR-MÉCANICIEN

CAHORS

SEUL CONCESSIONNAIRE
de la
Grande Marque DEERING
pour les Faucheuses, Moissonneuses, Rateaux et Faneuses.

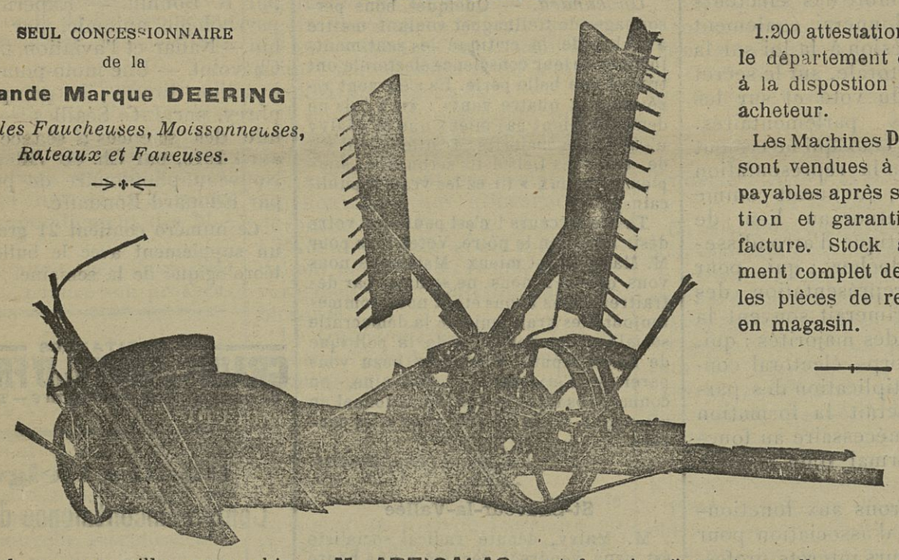

1.200 attestations dans le département du Lot, à la dispostion de tout acheteur.

Les Machines **DEERING** sont vendues à l'essai, payables après satisfaction et garanties sur facture. Stock absolument complet de toutes les pièces de rechange en magasin.

En outre de ces merveilleuses machines, **M. ARTIGALAS** peut fournir n'importe quelle marque au choix du client, telles que **Mac-cornick, Pilter, Plano,** etc.

Installations de moteurs industriels et agricoles pour minoterie, carderie, boulangerie, pompes et électricité.

Matériel de battage à bras et à Moteur, Semoirs, Coupe-racines, Houes Planet, Charrues Brabant.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILS
un COUPÉ
Très léger, en excellent état.
S'adresser au Bureau du Journal

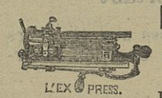

MACHINE A TRICOTER
L'EXPRESS
Bas, Chaussettes, Gilets, Jupons, Layettes, etc. Gagne-pain assuré Tarif fo. **LAMY**, Constr, 18, rue Turbigo, 18, Paris.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT

MALADIES NERVEUSES
Guérison certaine par
l'Antiépileptique de Liège
de toutes les maladies nerveuses et particulièrement de l'épilepsie, réputée jusqu'aujourd'hui incurable.
La brochure contenant le traitement et de nombreux certificats de guérison est envoyée franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.
M. O. FANYAU, Phien à Lille (Nord).

PRÊTS d'argent sur simple signature. 4 0/0. Ecrire OFFICE INDUSTRIEL, 44 rue Tiquetonne, Paris.

RELIGIEUSE guérit enfants urinant au lit.
Ec. **Maison Burot**, N° 124, Nantes.

AMÉRIQUE

Passages de Cabine-Emigration
aux prix les plus réduits.
H. ZUBER, Agent Général
1, rue de Strasbourg, Paris.
RENSEIGNEMENTS GRATIS.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
10, Rue du Lycée
A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Les plus hautes récompenses aux Expositions Internationales et Concours agricoles de
PARIS 1900, Grand Prix Hors Concours - LONDRES 1902 - AMSTERDAM 1902, Grand Prix
MARSEILLE 1904 - NAPLES 1905 - TOULOUSE 1908 - AUXERRE 1908

19e ANNÉE **Bouillie "G. MARQUÉS"** 19e ANNÉE

classée en première ligne aux essais comparatifs faits par l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier

Pour éviter toute tromperie n'acheter qu'aux vendeurs
exclusifs de la Maison à

MM.
Cahors, E. Dèzes, négt rue G. Larroumet.
Gourdon, V. Isidore, négt av. Cavaignac.
Albas, Cassan, négociant-épicier.
Figeac, Hébrard et Albe, négociants.
Martel, Linol, négociant.
Cajarc, Bonnet fils.
Beaulieu (Corrèze), Dubois et fils, négts.
St-Laurent, Didier Henras, négoct.
Limogne, Salles, négociant.
St-Céré, Pelerin, négociant.
Gramat, J. Darnis, négociant.
Cazals, Grouzat fils, négociant.

MM.
Lacapelle-Marival, E. Guire, négt.
Condat, Gouygou, négociant.
Bretenoux, Bombézy, Jne, négociant.
St-Germain du Bel Air, Miquel, négt.
Labastide-Murat, Calat, quincaillier.
Lascabanes, Castes, négociant.
Anglars (Castelfranc), Bouyssou.
Catus, Lagaspie, père et fils.
Latour, Alfred Maurel.
Puy-l'Evêque, F. Leygue, négociant.
Castelnau-Montratier, Buzenac, nt.
Puybrun, E. Laussac, négociant.

MM.
Lalbenque, P. Ausset, négociant.
St-Cirq, Gilbert Lagarrigue, négt.
Bélaye, Ve Lacombe, négociante.
Luzech, E. Lugan, négociant.
Salviac, Delmon, négociant.
Lasbouygue, Cayla, négociant.
Gagnac, Ve Beaumont, négociante.
Vayrac, A. Sennat, ferblantier.
Lanzac, Louis Ramet, négociant.
Prayssac, Couot, négociant.
Souillac, Lavergne, négociant.
Belfort, Boyé, négociant.

MARCHE DE LA VILLETTE

Jeudi 14 avril 1910

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir		RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
				1re qualité	2e qualité	3e qualité
Bœufs.....	1.542			0,78	0,75	0.68
Vaches.....	751	1.014	527	0,76	0,72	0,60
Taureaux ...	342			0,65	0,60	0,55
Veaux.....	1.738	983	209	0,90	0,87	0.86
Moutons	13.112	8.379	3.077	1,04	1,00	0,95
Porcs.....	5.643	2.414	60	0,50	0,48	0,43

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur toutes les marchandises
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être **classées** qu'en deuxième et troisième qualités.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPERATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Chemin de fer d'Orléans

PELERINAGE DE ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe, sur le double des prix des billets simples.

Au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU LOT

EXPROPRIATION
pour cause d'utilité publique

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841

AVIS

Par actes passés devant nous, Maire de la commune de Lalbenque, le 9 Avril 1910, les propriétaires désignés ci-après ont cédé pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication N° 6.

SAVOIR :

1° M. Deltheil, Joseph,
18m²40 de sol de maison (Sen B — 357) moyennant la somme de neuf cents francs (900 fr.) (*Dommages compris*).

2° M. Lugol, Louis,
4m²73 de sol de grange (Sen B — 359)
7m²83 id. (Sen B — 358)
21m²00 de sol de maison (Sen B — 356)
moyennant la somme de deux mille cinq cents francs (2.500 fr.) (*Dommages compris*).

Lalbenque, le 16 Avril 1910.

Le Maire,
L. GUILHEM.

ÉTUDE
DE
Me Franck SAUVÈTRE
AVOUÉ A CAHORS

ERRATUM

La revente sur surenchère du deuxième lot des immeubles PETIT, de Maxou, aura lieu à la barre du tribunal civil de Cahors le **Mardi TROIS Mai** prochain, à une heure et demie du soir et non le Mardi **deux** Mai, ainsi que cela a été imprimé par erreur dans l'insertion légale parue dans le numéro du *Journal du Lot* du 12 Avril courant.

Cahors le 14 Avril 1910.

Signé : F. SAUVÈTRE
avoué.

CYCLES EN GROS ET EN DÉTAIL
PRIX SENSATIONNELS
Grandes Marques Liberator
Perfecta, Avion, Acatène Métropole
MACHINES A COUDRE — ARMES

Ed. JOUCLAS commissionnaire en marchandises

A GRAMAT (LOT)
AGENT RÉGIONAL DE LA BANQUE GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE
VENTE au comptant et à crédit de voitures automobiles et cycles de **toutes Marques**. Livraison rapide. Correspondants demandés.
Aéroplanes HANRIOT et demoiselles type SANTOS-DUMONT
Envoi franco des catalogues
20 mois de crédit

ETUDE
de
Me Franck CHATONET
AVOUÉ A CAHORS
5, rue Fénelon, 5
(Successeur de Mes DUPUY et LACOSSE)

VENTE
SUR
LICITATION

De divers immeubles situés communes de SABADEL et de St-CERNIN, canton de LAUZÈS.

La vente aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, le **Mardi dix Mai** *mil neuf cent dix, à une heure de relevée, par devant Monsieur le Président d'audience.*

En vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance de Cahors le dix août mil neuf cent neuf, enregistré, expédié et signifié aux parties en cause.

Et aux requête, poursuite et diligence de Maria COUDERC, sans profession, épouse de Monsieur Léon RÉPRIMEL et le dit Monsieur Léon RÉPRIMEL, raccomodeur de parapluies, pris tant en son nom personnel, si besoin est, que pour assister et autoriser son épouse, demeurant et domiciliés ensemble à Valence-d'Agen ; admis au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du onze Décembre mil neuf cent sept ;

Lesquels ont pour avoué constitué près le tribunal civil de première instance de Cahors Maître Franck CHATONET, demeurant dite ville, rue Fénelon numéro 5, et font élection de domicile en son étude.

En présence ou eux duement appelés de :

Premièrement : Monsieur Alphonse COUDERC, propriétaire cultivateur, demeurant et domicilié à Sabadel.

Deuxièmement : Monsieur Basile COUDERC, chef d'escouade à la gare de Tessonnières (Tarn), y demeurant.

Parties co licitantes ayant Maître Franck CHATONET pour avoué constitué.

Troisièmement : Monsieur Jean Baptiste ARBOUYS, journalier, demeurant et domicilié à Cahors.

Autre partie co-licitante ayant Maître Franck CHATONET pour avoué.

Quatrièmement : Madame Zoë COUDERC, épouse de Monsieur Jules ROUGIER, et ce dernier, coiffeur, pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse demeurant et domiciliés ensemble à Buénos-Ayres, République Argentine, Calle Bogota, numero deux mille huit cent trente-six.

Cinquièmement : Madame Angélina COUDERC, épouse de Monsieur Antoine PEYRIÈRES, et le dit Monsieur Antoine PEYRIÈRES, employé des postes, pris tant en son nom personnel si besoin est, que pour assister et autoriser son épouse, demeurant et domiciliés ensemble à Paris.

Sixièmement : Monsieur François ARBOUYS, sans domicile ni résidence connus en France

Septièmement : Madame Mathilde ARBOUYS, sans profession, épouse de Monsieur LAFONTAN et ledit Monsieur LAFONTAN, pris pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant et domiciliés ensemble à Cahors, faubourg Cabessut.

Autres parties co-licitantes n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé :

Le **Mardi dix Mai** mil neuf cent dix, à une heure de relevée, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience.

A la vente au plus offrant et dernier enchérisseur.

Des immeubles dont la désignation sommaire est ci-après établie.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par M. CHATONET, avoué poursuivant et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où toute personne peut en prendre communication sans frais.

Désignation sommaire
des immeubles
A VENDRE

Les immeubles à vendre sont désignés ainsi qu'il suit dans le jugement ordonnant la vente.

BIENS
situés commune de Sabadel

Article premier.

Une maison d'habitation avec son sol, édifiée sur le numéro 116, section C du plan cadastral de la commune de Sabadel, construite en pierres, couverte en tuiles, composée d'un rez-de-chaussée servant de cave et d'un premier étage servant d'habitation ; elle figure à la matrice cadastrale, le sol pour une contenance de soixante centiares et la maison pour un revenu de quinze francs ; elle confronte à Meyzen et voie publique.

Article deuxième

Un petit immeuble en nature de terre utilisée en jardin, formant les numéros 117 et 118 section C, du plan cadastral de la même commune, pour une contenance approximative de un are quarante centiares et un revenu net de quatre-vingt-seize centimes ; il confronte à chemin public et Marie Blanc.

Article troisième

Un article actuellement en friche, autrefois vigne, situé au lieu dit « Lespinasse » formant le numéro 460, section C du plan cadastral de la commune de Sabadel d'une contenance approximative de trente ares, cinquante centiares, deuxième et troisième classes, et d'un revenu net de trois francs quarante-cinq centimes ; confrontant à chemin public, Méric, Cavarroc et Lapergue.

Article quatrième

Un article en nature de châtaigneraie, pâture et bois, au lieu dit « Ségala » formant les numéros 35, 36, 37, 38, 30, 31, 32 et 34, section A du plan cadastral de la dite commune de Sabadel, d'un seul tenant, d'une contenance approximative de soixante-quatre ares cinq centiares et d'un revenu net de quatre francs cinquante-deux centimes, confrontant dans son ensemble à chemin public, Coldely, Delsahut, Langlès et Esquieu.

Article cinquième

Une grange située dans le bourg de Sabadel, édifiée sur le numéro 119, section C du plan cadastral de la dite commune, avec son sol d'une contenance de quatre-vingt-dix centiares, confrontant au cimetière, à Marie Blanc et à chemin public.

BIENS
situés sur le territoire de la commune de St-Cernin

Un entier immeuble situé aux lieux dit : « Le Pech » et « Camp del Seriey », en nature de terre, bois et friche, figurant au plan cadastral de la commune de Saint-Cernin sous les numéros 281, 282, 283, 254, 253 P, 255 P, 256 P, 276 P, et 276, section B, pour une contenance totale de deux hectares, deux ares, quatre centiares et un revenu matriciel de dix-neuf francs soixante-onze centimes. Sur le numéro 276 se trouve une petite maison construite en pierre, couverte en tuiles, comprenant un rez-de-chaussée.

Cet immeuble, d'un seul tenant, confronte dans son ensemble à Ségala, Berthoumieux, David et chemin public.

Lotissement
ET
MISES A PRIX

Les immeubles ci-dessus seront mis en vente en trois lots composés ainsi qu'il va être dit et sur les mises à prix suivantes :

Premier lot. — Le premier lot comprendra les articles premier, deuxième, troisième et quatrième de la désignation qui précède et sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cent francs, ci ..... **500 fr.**

Deuxième lot. — Le deuxième lot sera formé de la grange, article cinquième de la désignation qui précède et sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs ci..... **100 fr.**

Troisième lot. — Le troisième lot sera formé de l'immeuble situé sur la commune de Saint-Cernin et sera mis en vente sur la mise à prix de quatre cents francs ci..... **400 fr.**

PAIEMENT DES FRAIS DE VENTE

Tous les frais exposés dans l'instance en partage et licitation devront être payés par les adjudicataires en diminution et au marc le franc de leur prix d'adjudication dans les dix jours de la vente.

NOTA. — Aux termes du jugement qui ordonne la vente, Monsieur le juge commissaire pourra, à défaut d'enchères, baisser indéfiniment les mises à prix.

Fait et rédigé le présent extrait par moi avoué de la partie poursuivante, soussigné.

Cahors, le onze avril mil neuf cent dix.

L'avoué poursuivant,
Signé : F. CHATONET.

Visé pour timbre et enregistré à Cahors, le Avril mil neuf cent dix, folio , case . Débet deux francs quarante-huit centimes, décimes compris.

Signé : D'ETIVEAUD.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

(*Décision du bureau de Cahors, en date du onze Décembre mil neuf cent sept.*

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Me Franck CHATONET, avoué poursuivant, lequel, comme tous autres avoués occupant près le même tribunal, pourra être chargé d'enchérir.

Certifié véritable par le gérant soussigné,
Cahors, le 1910

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,
Le Maire,